

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU COMITE LOCAL D'EXAMEN (CLEP) DU PROJET « Projet de Développement des Eco-Villages »

Le Comité Local d'Examen de projet (CLEP) s'était réuni le mercredi 27 février 2019 à 10H05 au bureau du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) sous la présidence de M. Tchinguilou Abiziou, Chargé de programme Environnement et Pauvreté (CPEP) du bureau du PNUD Togo, pour statuer sur le nouveau projet « **Projet de Développement des Eco-Villages** »

Etaient présents à cette réunion, les représentants du Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (le Secrétaire Général du Ministère, le Directeur des Etudes et de la Planification, le Directeur des Affaires Administratives, le Coordonnateur du Projet Résilience et un représentant de la Direction de l'Environnement), Le Chargé de Programme Environnement et Pauvreté, le Coordonnateur du Programme de Microfinancement du FEM, l'Associé du Programme Environnement du PNUD et un représentant de la Société Civile.

L'ordre du jour s'articulait autour des points suivants :

- Mot introductif du président de la séance ;
- Présentation du document de projet ;
- Evaluation préliminaire du Projet et analyse de l'évaluation environnementale et sociale
- Questions/Débats ;
- Divers.

1. Mot introductif du président de la séance

Après son mot de bienvenue, le CPEP a présenté l'objectif de la tenue du CLEP avant de donner la parole au Secrétaire Général du Ministère pour son mot introductif.

Dans son intervention, **Monsieur SAMA Boundjou**, Secrétaire Général du Ministère de l'Environnement a souhaité la bienvenue à tous les invités, membres du comité local d'examen du projet **de Développement des Eco-Villages**, avant de rappeler l'objectif de cette réunion qui consiste à examiner et apporter des améliorations au document de projet soumis par le Consultant international recruté par le PNUD et qui a travaillé avec une équipe du ministère au mois de décembre. Il a ensuite indiqué que ce projet fait suite à l'initiative pilote qui a permis de transformer deux villages de la région Maritime du Togo en Eco-village et qui a donné des résultats très satisfaisants au regard de l'évaluation finale du projet.

Pour terminer son mot, le Secrétaire Général a invité les acteurs réunis à examiner minutieusement ce document de projet et les autres documents qui l'accompagnent. Il a ensuite remercié personnellement le chargé de programme « pauvreté et environnement » du PNUD pour son appui permanent à la préparation de ce document de projet et à travers lui, il a remercié le PNUD pour les appuis multiformes qu'il apporte au gouvernement.

Le CPEP, **Monsieur Abiziou TCHINGUILOU** a, dans son intervention, remercié le Secrétaire Général pour sa disponibilité permanente au côté du PNUD. Il a salué l'excellence des relations entre le gouvernement et le PNUD et a fini par les remerciements au Ministère pour son engouement autour de l'initiative écovillage qui a permis de donner des résultats éclatants.

2. Présentation du document de projet

Le CPEP a présenté les défis de développement du pays qui sont abordés par l'agenda 2030 du développement durable, le plan stratégique du PNUD, l'UNDAF 2019-2023 et le CPD 2019-2023 du PNUD et a démontré que les actions contenues dans le document de projet s'alignent parfaitement sur ces documents et rentre parfaitement dans la stratégie à adopter pour atteindre les objectifs et les résultats du projet ainsi que les partenariats à développer.

Il a présenté ensuite le cadre de résultats du projet en insistant sur les indicateurs et les risques pouvant entraver l'atteinte de ces résultats et le plan de financement, les arrangements de gestion ainsi que le calendrier des différentes étapes à suivre jusqu'à la signature du document de projet et le démarrage des activités du projet.

Le budget du projet a été brièvement présenté et comporte les allocations du PNUD sur les fonds TRAC, la contrepartie du gouvernement en nature et le reste des fonds à mobiliser.

Enfin, il a présenté les différentes annexes au document de projet et a précisé que la modalité d'exécution nationale (NEX) est retenue pour la mise en œuvre du projet.

3. Evaluation préliminaire du Projet et analyse de l'évaluation environnementale et sociale

Le CPEP a également présenté les résultats provisoires de l'évaluation du projet avant de dire que cette évaluation est positive du fait que ce projet s'est appuyé sur les bonnes pratiques développées lors de la phase pilote.

Il a ensuite présenté le Template rempli du Social and Environmental Screening qui a montré que les risques sont mineurs. Malgré que ces risques soient mineurs, des mesures appropriées vont être prises pour garantir le respect des dispositions environnementales et sociales lors du développement du projet.

4. Questions/Débats

A la suite de cette présentation, un débat a été ouvert pour les échanges. Ce débat a concerné les points ci-après :

- ✓ L'actualisation des intitulés des différents ministères intervenant dans le processus ;
- ✓ Les indicateurs relatifs au genre et sa prise en compte dans la réalisation des différentes activités ;
- ✓ Le mécanisme à utiliser pour s'assurer de la prise en compte du genre ;
- ✓ La stratégie à adopter pour démarrer le projet dans le délai afin d'éviter du retard dans la mise en œuvre des activités ;
- ✓ Les discussions avec le ministère pour la prise en charge de la logistique de la coordination vue que les villages s'étalent sur toutes les régions du Togo.

Après ces échanges, le Secrétaire Général a pris la parole au nom du Ministre de l'Environnement et des Ressources Forestières pour remercier le PNUD pour son accompagnement dans la gestion durable des ressources naturelles. Le Ministère s'engage pour la mise en œuvre efficace et efficiente du projet en vue de l'atteinte des résultats attendus.

Recommandations

A l'issue des échanges et des points d'éclairage apportés, les recommandations suivantes, ont été faites par les participants à la réunion d'examen du projet :

- 1- Respecter le calendrier de mise en œuvre et éviter des retards pouvant compromettre l'atteinte à temps des résultats du projet ;
- 2- Capitaliser les acquis de toutes les actions passées en termes d'expertise et de capacités ;
- 3- Poursuivre le renforcement de capacités de tous les acteurs impliqués dans la mise en œuvre du projet ;
- 4- Faciliter la mise à disposition des ressources matérielles et financières pour une réalisation optimale des activités du projet.

Conclusion

Pour finir, le CPEP, Monsieur TCHINGUILOU, a remercié les participants pour leur disponibilité tout en gardant espoir que la mise en œuvre des activités programmées permettra d'atteindre les objectifs assignés.

C'est donc sur ces notes d'espoir que la séance a été levée à 12 heures 30 minutes.

Sous réserve de la prise en compte des recommandations proposées, le Comité Local d'Examen de projet a approuvé le contenu du projet « **Projet de Développement des Eco-Villages** » et des documents qui l'accompagnent.

Fait à Lomé, le 27 Février 2019

Programme des Nations Unies
pour le Développement

Ministère de l'Environnement
et des Ressources Forestières

Abiziou TCHINGUILOU

Chargé de programme Environnement et Pauvreté

SAMA Boundjou

Secrétaire Général

Signature du Secrétaire de la séance